



Conseil Municipal

Procès-verbal - séance du 11 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 4 mai, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la Salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés et affichés à la porte de la Mairie le 4 mai 2023.

Nombre de membres en exercice : 29

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :
Madame Françoise Fouchet, pouvoir donné à Madame Karen Lanson.
Monsieur Jean-Marie Pichon, pouvoir donné à Monsieur Stéphane Lefebvre.
Madame Rola Abi Fadel, pouvoir donné à Madame Delphine Penot.
Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Monsieur Marc Droguet.
Monsieur Thomas Maréchal, pouvoir donné à Monsieur Loïc L'Haridon.
- Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :
Monsieur Valentin Perré
Madame Martine Évain.

Secrétaire de séance : Madame Géraldine Denigot.

Ordre du Jour

Rapport de Pascal Duchêne, Maire

/ . Décisions municipales - compte-rendu.

1. Commissions municipales - modification de la composition.
2. Convention d'objectifs tripartite avec le Centre Social Confluence - 2023-2026.

Rapport de Delphine Penot

3. Dérogation au repos dominical - autorisation d'ouverture le dimanche dans les commerces de détail et garages automobiles en 2023 - modification d'une date.

Rapport de Géraldine Denigot

4. Reconduction du dispositif "argent de poche".

Rapport d'Anne-Cécile Hurtel

5. Coupon Culture-Sport - renouvellement du dispositif - enfants Redonnais scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires publiques et privées de Redon.
6. Écoles maternelles privées - arbre de Noël - participation de la Ville.
7. Écoles maternelles et élémentaires publiques et privées - classes de découverte et autres activités scolaires - participation de la Ville.

Rapport de Pascal Duchêne, Maire

8. Vœu de demande de garanties concernant l'offre hospitalière en Bretagne, dans notre Pays de Redon et la reconstruction d'un centre hospitalier digne de nos concitoyens.

Questions diverses.

L'appel étant fait et le quorum étant atteint, Monsieur Pascal Duchêne, Maire, ouvre la séance à 19h00.

Il présente les excuses des membres du Conseil Municipal empêchés d'assister à cette séance ainsi que les pouvoirs qu'ils ont donnés.

Monsieur Pascal Duchêne souhaite rendre hommage à Monsieur Jean Debray, Conseiller municipal à la Ville de Redon pendant le premier mandat de Monsieur Bourges, de 1983 à 1989, suite à son décès le 9 avril dernier.

Monsieur Pascal Duchêne indique que pour des raisons d'organisation interne, le procès-verbal de la séance du 6 avril 2023 n'est pas soumis à l'approbation du Conseil Municipal de ce soir. Il le sera pour le conseil municipal du 22 juin prochain.

/ DÉCISIONS MUNICIPALES - COMPTE-RENDU

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	22

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Madame Françoise Fouchet, pouvoir donné à Madame Karen Lanson.
Monsieur Jean-Marie Pichon, pouvoir donné à Monsieur Stéphane Lefebvre.
Madame Rola Abi Fadel, pouvoir donné à Madame Delphine Penot.
Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Monsieur Marc Droguet.
Monsieur Thomas Maréchal, pouvoir donné à Monsieur Loïc L'Haridon.

- Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

Monsieur Valentin Perré.
Madame Martine Évain.

Rapport de Pascal Duchêne, Maire.

Liste des décisions municipales prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

OCCUPATION DE LOCAUX COMMUNAUX

École Marie Curie

- 9 mars 2023 : Signature d'une convention entre la Ville et la Compagnie Tatansa, fixant les modalités d'occupation de la rotonde de l'École Marie Curie, pour y pratiquer un atelier handidanse, le 9 avril 2023 (5,30 € de l'heure).

Autre convention signée avec :

- Le 5 avril 2023 : *UNI4EQUALITY, pour y pratiquer de la danse folklorique, les mardi 11, 18 et 25 avril, les mercredi 12, 19 et 26 avril 2023, les dimanche 9, 16, 23 et 30 avril 2023 (gratuit).*

École Henri Matisse

- 10 mars 2023 : Signature d'une convention entre la Ville et l'association des parents d'élèves d'Henri Matisse, fixant les modalités d'occupation de la cour et des sanitaires sous le préau de l'École Henri Matisse, à l'occasion de son assemblée générale organisée le 3 juin 2023 (gratuit).

Salle des Jardins Saint-Conwoïon

- 28 février 2023 : Signature d'une convention entre la Ville et l'association Le Souvenir Français – Comité de Redon, fixant les modalités de mise à disposition de la salle des Jardins Saint-Conwoïon, pour y organiser une assemblée générale, le 29 avril 2023 (gratuit).
- 14 mars 2023 : Signature d'un avenant n° 1 à la convention entre la Ville et l'association Osons Ici et Maintenant, modifiant les horaires de mise à disposition de la salle des Jardins Saint-Conwoïon, pour sa réunion organisée le 27 mars 2023 (41,10 €).

Autres conventions signées avec :

- Le 1^{er} mars 2023 : Monsieur Pascal Le Neve, pour y organiser un repas, le 29 avril 2023 (43,00 €).
- Le 14 mars 2023 : Madame Emmanuelle Bertin, pour y organiser un repas, le 15 avril 2023 (93,90 € - salle + cuisine).
- Le 15 mars 2023 : L'association ESR La Levée des Bosselles, pour y organiser La Levée des Bosselles, les 21, 22 et 23 avril 2023 (162,65 €).

Locaux situés 1 rue du Tribunal

- 20 mars 2023 : Signature d'une convention entre la Ville et Les Infos Redon-Ploërmel, fixant les modalités de mise à disposition de l'ex-garage du bâtiment situé 1 rue du Tribunal, pour y stocker des palettes de journaux. Cette mise à disposition est conclue à titre précaire et révocable, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} avril 2023, sans tacite reconduction, moyennant un loyer mensuel de 200 €.

Salle de danse de la Maison de l'Enfance

- 23 mars 2023 : Signature d'une convention entre la Ville et l'association Hélix Redon, fixant les modalités de mise à disposition de la salle de danse de la Maison de l'Enfance, pour y pratiquer de la danse, les 29 et 30 avril 2023 (7,90 €).

Monastère des Calvairiennes

- 4 avril 2023 : Signature d'une convention entre la Ville et l'IEM La Clarté, fixant les modalités d'occupation du cloître du Monastère des Calvairiennes, pour y fêter les vingt ans des nouveaux bâtiments de l'internat, le 11 avril 2023 (gratuit).

Grenier à sel

- 4 avril 2023 : Signature d'un contrat de location entre la Ville et Monsieur Pierre LE DEN, fixant les modalités de location du Grenier à sel, pour y exposer des travaux de peinture et de dessins, du 19 au 24 juin 2023 (44,30 €).

FIXATION D'HONORAIRES

- 11 avril 2023 : Signature d'un devis d'honoraires du Cabinet d'avocats SELARL Coudray d'un montant de 4 278 € TTC pour une mission d'accompagnement juridique de la Ville de Redon dans la problématique de pollution au plomb sur le chantier de restauration de l'Abbatiale Saint-Sauveur et dans la base vie.

COMMANDE PUBLIQUE

Marché de travaux

Restructuration de la Maison des Fêtes :

- 27 mars 2023 : Signature de l'avenant n° 5 au lot n°1 "gros œuvre" du marché de restructuration de la Maison des Fêtes régularisant les travaux réalisés par l'entreprise JAFFRE pour un montant en moins-value de 5 991,50 € HT.
- 27 mars : Signature de l'avenant n° 6 au lot n°1 "gros œuvre" du marché de restructuration de la Maison des Fêtes pour la modification, à la demande de l'architecte, de la lasure en façade pour un montant en plus-value de 10 468,22 € HT.

PRESTATIONS DE SERVICE / PARTENARIATS

- 31 mars 2023 : Signature d'une convention de partenariat entre la Ville et l'Association Derved ar Vro – Moutons des Pays de Bretagne, fixant les modalités de mise à disposition d'un terrain au lieu-dit le "Bois Bahurel" pour accueillir les béliers de race Belle-Ile. La présente convention est conclue, à titre gratuit, pour une durée de dix ans à compter de sa notification, renouvelable ensuite tacitement pour une seule année.
- 31 mars 2023 : Signature d'une convention d'apport entre la Ville de Redon et l'Association Communale de Chasse Agréée de Redon (ACCA), fixant les modalités d'incorporation de plusieurs parcelles communales au sein de la réserve de chasse et faune sauvage de l'association. La présente convention est conclue, à titre gratuit, pour une durée de cinq ans, renouvelable ensuite tacitement pour une période de cinq ans.

CONCESSIONS DE CIMETIÈRE

- 13 février 2023 : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Madame Annick Lalande, pour une durée de cinquante ans (645 €).
- 18 février 2023 : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de la Riaudaie (Carré D - Confessionnel) à Madame Havva Taskin, pour une durée de trente ans (322 €).
- 23 février 2023 : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de la Riaudaie à Madame Liliane Landeau, pour une durée de trente ans (322 €).

- 28 février 2023 : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de la Riaudaie à Madame Janine Cadier, pour une durée de trente ans (193 €).
- 1^{er} mars 2023 : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de la Riaudaie à Monsieur Serge Guitton, pour une durée de trente ans (193 €).
- 14 mars 2023 : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Madame Pascale Leduc, pour une durée de cinquante ans (645 €).
- 21 mars 2023 : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de la Riaudaie à Monsieur Jean-Pierre Tinat, pour une durée de trente ans (322 €).
- 27 mars 2023 : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de la Riaudaie à Monsieur et Madame Martine et Pascal Picq, pour une durée de trente ans (322 €).
- 28 mars 2023 : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Madame Elena L'Haridon, pour une durée de cinquante ans (645 €).
- 28 mars 2023 : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Monsieur Emile Granville, pour une durée de cinquante ans (645 €).
- 13 avril 2023 : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de la Riaudaie à Madame Marie-Louise Martineau, pour une durée de trente ans (322 €).

2023-039 – COMMISSIONS MUNICIPALES – MODIFICATION DE LA COMPOSITION

Nombre de membres du Conseil		En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de : - Absents excusés ayant donné mandat de vote : Madame Françoise Fouchet, pouvoir donné à Madame Karen Lanson. Monsieur Jean-Marie Pichon, pouvoir donné à Monsieur Stéphane Lefebvre. Madame Rola Abi Fadel, pouvoir donné à Madame Delphine Penot. Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Monsieur Marc Droguet. Monsieur Thomas Maréchal, pouvoir donné à Monsieur Loïc L'Haridon. - Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : Monsieur Valentin Perré. Madame Martine Évain.
En exercice	29	
Présents	22	
Votants	27	
Vote		
Pour	27	
Contre	0	
Abstention	0	

Rapport de Pascal Duchêne, Maire.

Par délibération du 11 juin 2020, le Conseil Municipal a créé huit commissions municipales, dont les compositions ont été modifiées plusieurs fois récemment suite à des démissions.

Pour des raisons de bonne administration des affaires de la commune et vu l'intérêt porté par Monsieur Valentin Perré pour la commission Urbanisme, pour laquelle Madame Fouchet a indiqué ne plus vouloir siéger, et Monsieur Mickaël Jouan pour la commission Communication, il est proposé de modifier la composition de ces deux commissions.

Il est précisé que ces modifications ne remettent pas en cause la représentation proportionnelle obligatoire au sein des commissions municipales, comme le prévoit l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-22,

Vu la délibération n° 2020-024 du 11 juin 2020 portant détermination du mode de scrutin pour une nomination ou une désignation,

Vu la délibération n° 2020-027 du 11 juin 2020 portant création des commissions municipales,

Vu les délibérations des 25 juin 2020, 30 septembre 2021 et 30 juin 2022 portant modification de la composition des commissions municipales,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

DÉSIGNE les conseillers suivants pour siéger au sein des commissions municipales listées ci-dessous :

- Commission Aménagement du Territoire et Urbanisme - Habitat et Mobilités - Développement Durable et Transition Écologique : Valentin Perré (en lieu et place de Françoise Fouchet)
- Commission Communication : Mickaël Jouan

PRÉCISE la nouvelle composition des commissions précitées :

Commissions municipales	Membres
Commission Aménagement du Territoire et Urbanisme, Habitat et Mobilités, Développement Durable et Transition Écologique	<ul style="list-style-type: none"> - Lionel Remande (Vice-Président) - André Croguennec - Jean-Luc Guillaume - Sylvie Massicot - Anaïs Cadoret - Mickaël Jouan - Jean-Marie Pichon - Alain Sevestre - Valentin Perré - Loïc L'Haridon - Gildas Brégain - Nicolas Régis
Commission Communication	<ul style="list-style-type: none"> - Benoit Quélard (Vice-Président) - Soazig Ruiz - Delphine Penot - Marc Droguet - Valentin Perré - Stéphane Lefebvre - Jacques Carpentier - Jean-Marie Pichon - Mickaël Jouan - Thomas Maréchal - Edith Jacot

DIT que la composition des six autres commissions municipales demeure inchangée.

2023-040 – CONVENTION D'OBJECTIFS TRIPARTITE AVEC LE CENTRE SOCIAL CONFLUENCE – 2023-2026

Nombre de membres du Conseil		En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :
En exercice	29	
Présents	22	
Votants	27	
Vote		- Absents excusés ayant donné mandat de vote : Madame Françoise Fouchet, pouvoir donné à Madame Karen Lanson. Monsieur Jean-Marie Pichon, pouvoir donné à Monsieur Stéphane Lefebvre. Madame Rola Abi Fadel, pouvoir donné à Madame Delphine Penot. Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Monsieur Marc Droguet. Monsieur Thomas Maréchal, pouvoir donné à Monsieur Loïc L'Haridon.
Pour	27	
Contre	0	
Abstention	0	
		- Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : Monsieur Valentin Perré. Madame Martine Évain.

Rapport de Pascal Duchêne, Maire.

Par essence et par volonté, la Ville de Redon porte un ensemble de politiques publiques à destination des Redonnaises et des Redonnais :

- au titre de son action sociale, via le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : services à la personne âgée et/ou en situation de handicap, services d'accompagnement social pour les publics en difficulté, services d'insertion socio-professionnelle,*
- au titre de son action envers la jeunesse, via la Direction des Services Éducatifs et de la Citoyenneté (DSEC) : services périscolaires pour les élèves scolarisés dans les établissements primaires et élémentaires ainsi que des services à destination de l'enfance et de la jeunesse.*

Toutefois, la Ville ne peut porter, seule, l'intégralité de l'offre de services que sont en droit d'attendre les familles et administrés Redonnais. C'est pourquoi la Ville a souhaité, depuis de nombreuses années, apporter un soutien au Centre Social Confluence pour son activité complémentaire à celle proposée par les services municipaux.

La Ville considère ainsi le Centre Social comme un partenaire majeur de l'animation socioculturelle sur le territoire redonnais ayant comme objectifs communs de faire participer les habitants à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et de l'expression culturelle, au renforcement des solidarités, à la prévention et la réduction des exclusions sociales.

La convention tripartite d'objectifs signée en 2019 entre la Ville de Redon, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) d'Ille-et-Vilaine et le Centre Social Confluence pour la période 2019-2022 étant arrivée à échéance, il s'agit d'adopter une nouvelle convention tripartite pour la période 2023-2026.

Cette dernière définit le mode partenarial renforcé entre ses signataires et encadre les modalités d'accompagnement et de suivi du projet social du Centre Social, ainsi que les modalités de financement de ce projet par la Ville de Redon et la CAF d'Ille-et-Vilaine pour la période de la durée de l'agrément.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention d'objectifs tripartite 2023-2026 entre le Centre Social Confluence, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) d'Ille-et-Vilaine et la Ville de Redon,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs tripartite 2023-2026 entre le Centre Social Confluence, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) d'Ille-et-Vilaine et la Ville de Redon, telle qu'elle est présentée en annexe.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention.

2023-041 – DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL – AUTORISATION D'OUVERTURE LE DIMANCHE DANS LES COMMERCES DE DÉTAIL ET GARAGES AUTOMOBILES EN 2023 – MODIFICATION D'UNE DATE

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	22
Votants	27
Vote	
Pour	27
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Madame Françoise Fouchet, pouvoir donné à Madame Karen Lanson.

Monsieur Jean-Marie Pichon, pouvoir donné à Monsieur Stéphane Lefebvre.

Madame Rola Abi Fadel, pouvoir donné à Madame Delphine Penot.

Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Monsieur Marc Droguet.

Monsieur Thomas Maréchal, pouvoir donné à Monsieur Loïc L'Haridon.

- Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

Monsieur Valentin Perré.

Madame Martine Évain.

Rapport de Delphine Penot.

Par délibération du 15 décembre 2022, le Conseil Municipal a autorisé à déroger à la règle du repos hebdomadaire, les dimanches suivants de l'année 2023 :

- *Pour les établissements de commerce de détail, (hors boucherie, coiffeurs, magasins de meubles et de camping) :*
 - *15 janvier 2023 (ou le dimanche suivant l'ouverture des soldes d'hiver en cas de modification décidée par le Gouvernement, sur les dates des soldes),*
 - *29 octobre 2023 (Foire Teillouse),*
 - *26 novembre 2023 (dimanche suivant le Black Friday),*
 - *10, 17, 24 décembre 2023 (fêtes de fin d'année).*
- *Pour les salariés des concessions automobiles :*
 - *15 janvier 2023,*
 - *12 mars 2023,*
 - *11 juin 2023,*
 - *17 septembre 2023,*
 - *15 octobre 2023.*

Une erreur matérielle dans le tableau servant de support au vote du 15 décembre 2022, ayant laissé penser que le 31 décembre 2023 était un lundi et non un dimanche, n'a pas permis d'inclure ce dernier dans la liste des dérogations au repos dominical pour 2023.

Faisant suite à la nouvelle consultation lancée en janvier 2023 auprès des commerçants, il apparaît que le dimanche 31 décembre 2023 est très plébiscité, et que le 26 novembre 2023 ne l'est pas.

Faisant état de ce résultat, et pour répondre à la demande des commerçants, il convient de modifier la délibération du 15 décembre 2022.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 15 décembre 2022 portant dérogation au repos dominical,

Vu la présentation à la commission Vie économique et commerciale, Dynamisation du centre-ville et Vie des quartiers du 2 mars 2023,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

AUTORISE à déroger à la règle du repos hebdomadaire pour les salariés des établissements de commerce de détail (hors boucherie, coiffeurs, magasins de meubles et de camping) le dimanche 31 décembre 2023 en lieu et place du dimanche 26 novembre 2023.

PRÉCISE que les autres dates indiquées dans la délibération du 15 décembre 2022 demeurent inchangées.

Monsieur RÉGIS rappelle l'interrogation de la Minorité concernant l'ouverture des magasins le dimanche suivant le "Black Friday", cette opération commerciale étant aux antipodes d'une consommation responsable et écologique. La Minorité approuve donc la modification du calendrier en faveur du dimanche 31 décembre.

La Minorité profite de cette délibération pour redire son attachement aux petits commerces Redonnais et tout particulièrement à ceux du centre-ville.

Dans cette période compliquée la Municipalité doit, plus que jamais, être à l'écoute des commerçants. La Minorité s'interroge sur les actions pouvant être mises en œuvre pour dynamiser et rendre attractif le centre-ville : espaces réservés à des animations par exemple.

Elle souhaite qu'une réflexion sur ce sujet puisse être engagée en partenariat avec les différentes associations de commerçants, mais aussi les habitants de l'hyper-centre.

Madame PENOT exprime son accord avec les propos qui viennent d'être tenus. Elle précise que la stratégie commerciale de la Ville de Redon est en cours d'écriture et le principe de dynamiser le centre-ville passe par une vie économique, commerciale active et par l'apport d'animations en dehors de l'achat commercial, via la réservation d'espaces publics permettant aux redonnais et autres de se les emparer librement.

Monsieur DUCHÊNE précise qu'il est juste de s'inquiéter de la façon dont les commerces peuvent vivre et se maintenir en centre-ville. Il a rencontré récemment une dizaine de nouveaux commerçants dont certains lui ont fait part de leurs inquiétudes légitimes mais aussi de leurs espoirs. Le travail de la Municipalité est d'être à l'écoute et d'intervenir quand cela est possible.

2023-042 – RECONDUCTION DU DISPOSITIF "ARGENT DE POCHE"

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	22
Votants	27
Vote	
Pour	27
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Madame Françoise Fouchet, pouvoir donné à Madame Karen Lanson.

Monsieur Jean-Marie Pichon, pouvoir donné à Monsieur Stéphane Lefebvre.

Madame Rola Abi Fadel, pouvoir donné à Madame Delphine Penot.

Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Monsieur Marc Droguet.

Monsieur Thomas Maréchal, pouvoir donné à Monsieur Loïc L'Haridon.

- Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

Monsieur Valentin Perré.

Madame Martine Évain.

Rapport de Géraldine Denigot.

Le dispositif "argent de poche" crée la possibilité pour des adolescents de 16 à 18 ans d'effectuer des missions de proximité participant à l'amélioration de leur cadre de vie, à l'occasion des vacances scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation (dans la limite de 15 euros par jeune et d'un travail en demi-journée avec une pause).

Les missions ne peuvent en aucun cas se substituer à des emplois existants.

Le dispositif " argent de poche " a été pour la première fois mis en place en 2016 au sein des services de la Ville et de l'E.H.P.A.D. Les Charmilles et reconduit depuis, pour vingt jeunes bénéficiaires.

RÈGLES DES MISSIONS "ARGENT DE POCHE" :

a) Les missions revêtent un caractère éducatif et formateur pour les jeunes, dans une démarche citoyenne.

b) Les organisateurs des missions s'engagent à déléguer sur les sites concernés l'encadrement pédagogique et technique approprié lors du déroulement de la mission.

c) Il est de la responsabilité du jeune de se présenter avec des vêtements et des chaussures adaptés à la nature des travaux qui lui sont confiés.

Pour la Ville de Redon, il est proposé plusieurs missions sur les thèmes suivants avec pour objectif l'implication des jeunes dans un travail d'utilité communale :

- embellissement du cadre de vie (entretien des espaces verts, propreté des espaces publics, entretien du mobilier urbain, arrosage...),

- camping (accueil, perfectionnement des langues),

- entretien des bâtiments communaux et des écoles (ménage, manutention mobilier scolaire),

- plantations et entretien au Jardin Saint-Conwoïon.

Les chantiers seront encadrés par des employés communaux.

PUBLIC VISÉ :

Le dispositif s'adresse à l'ensemble des jeunes âgés de 16 à 18 ans exclusivement domiciliés à Redon.

Seront prioritaires les enfants qui n'ont pas participé au dispositif les années précédentes.

CRITÈRES D'INSCRIPTION :

- Les jeunes intéressés doivent avoir entre 16 et 18 ans (18 ans au premier jour de la mission) pour participer aux missions et remplir un dossier d'inscription.

- La mixité garçon/fille sera respectée autant que possible.

- Les missions seront proposées durant les vacances scolaires. Chaque jeune ne pourra effectuer plus de huit missions par an.

- L'indemnité forfaitaire est fixée à 15 euros par jour dans la limite d'un travail réalisé par demi-journée avec une pause obligatoire.

L'indemnité est exclue de l'assiette des cotisations sociales (CSG - RDS).

DÉMARCHES :

Le Service Enfance-Jeunesse informera les jeunes redonnais sur les dates d'ouvertures des campagnes d'inscription. Les dossiers de candidature seront à télécharger sur le site Internet de la Ville et à retourner à la Maison de l'Enfance. L'ordre d'arrivée des dossiers complets sera déterminant dans l'attribution des missions aux jeunes.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la Commission Affaires Scolaires, Enfance-Jeunesse, Vie Étudiante du 12 avril 2023,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE la reconduction du dispositif "argent de poche" tel que décrit ci-dessus.

DÉCIDE de financer le dispositif "argent de poche" à hauteur de 2 400 euros pour les missions effectuées au sein des services de la Ville pour l'année 2023.

FIXE le tarif à 15 euros pour une mission d'une demi-journée, dans la limite de huit demi-journées, avec une pause réglementaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération et à engager toutes les démarches relatives à cette affaire.

Monsieur L'HARIDON précise que la Minorité propose un processus de sélection plus inclusif des jeunes en faisant une réunion d'information sur le travail qui leur est demandé et en essayant de retenir des candidats venant de tous les quartiers de Redon.

Madame DENIGOT répond que dans le cadre de la rénovation du local Ty Tudi se trouvant sur le quartier de Bellevue, les petits travaux d'aménagement et de peinture seront proposés aux jeunes du quartier par les animateurs de la Ville.

Monsieur RÉGIS rajoute qu'il serait bien qu'une invitation soit adressée aux écoles afin de toucher le plus de jeunes et qu'un relais auprès des professeurs des écoles et collèges soit prévu pour expliquer le dispositif.

Madame DENIGOT explique que l'éducateur de la Ville est en lien étroit avec les Conseillers Principaux d'Education (CPE) de tous les établissements redonnais et qu'il va dès le lendemain matin leur envoyer ce dispositif.

2023-043 – COUPON CULTURE-SPORT – RENOUELEMENT DU DISPOSITIF – ENFANTS REDONNAIS SCOLARISÉS DANS LES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUES ET PRIVÉES DE REDON

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	22
Votants	22
Vote	
Pour	22
Contre	0
Abstentions	5

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Madame Françoise Fouchet, pouvoir donné à Madame Karen Lanson.

Monsieur Jean-Marie Pichon, pouvoir donné à Monsieur Stéphane Lefebvre.

Madame Rola Abi Fadel, pouvoir donné à Madame Delphine Penot.

Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Monsieur Marc Droguet.

Monsieur Thomas Maréchal, pouvoir donné à Monsieur Loïc L'Haridon.

- Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

Monsieur Valentin Perré.

Madame Martine Évain.

Rapport d'Anne-Cécile Hurtel.

La Ville de Redon souhaite renouveler le Coupon Culture-Sport qui permet de favoriser l'accès à la culture et aux sports pour tous les enfants redonnais scolarisés depuis la moyenne section de maternelle jusqu'au CM2 dans les écoles redonnaises publiques et privées.

Si le bilan des années impactées par le Covid-19 s'est montré en demi-teinte, celui de l'année 2022-2023 montre combien le dispositif est apprécié des redonnais et des associations puisque son utilisation a dépassé la situation antérieure à la crise sanitaire.

Le Coupon Culture-Sport se présente sous la forme d'un chèque de réduction à valoir pour toute adhésion ou licence chez un prestataire dont le siège social est basé à Redon et dont l'activité principale permet l'accès à une activité culturelle ou sportive, à la piscine de Redon pour l'apprentissage de la natation et au Conservatoire de Redon pour la pratique de la musique.

Le coupon est nominatif, non sécable, non cumulable et non remboursable même partiellement et remis à tous les enfants redonnais scolarisés en maternelle ou élémentaire. Il sera adressé par voie postale aux parents dès les premiers jours qui suivront la rentrée de septembre 2023.

Il devra être présenté par la famille au prestataire. Pour les adhésions dont le coût s'avèrera inférieur au montant du coupon, la réduction s'appliquera sur le coût réel.

La famille pourra présenter le coupon avant le 15 octobre 2023 au prestataire de son choix pourvu qu'il dispose de son siège social à Redon et qu'il offre une activité culturelle ou sportive, un apprentissage de la natation à la piscine de Redon ou la pratique de la musique au Conservatoire de Redon.

Le prestataire de Redon accordera une réduction du montant du coupon et dans la limite du montant de l'adhésion. Le prestataire devra adresser une liste des bénéficiaires, le Coupon Culture-Sport, accompagnés de la copie de la carte d'adhésion ou la licence délivrée ainsi qu'un RIB pour se faire rembourser de la participation de la Ville. La demande de remboursement devra être transmise à la Direction des Finances avant le 30 novembre 2023 pour être mise en paiement avant la fin de l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Affaires Scolaires, Enfance-Jeunesse, Vie Étudiante du 12 avril 2023,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE de renouveler le dispositif Coupon Culture-Sport à destination des enfants redonnais scolarisés à partir de la moyenne section dans les écoles maternelles et jusqu'au CM2 dans les écoles élémentaires publiques et privées de Redon.

FIXE le montant du chèque Culture-Sport à 65 euros par enfant et pour une année scolaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération et à engager toutes les démarches relatives à cette affaire.

Madame HURTEL précise que l'objectif était de dépasser les 50 % d'utilisation du Coupon Culture-Sport, c'est-à-dire, qu'un enfant sur deux l'utilise. Cet objectif a été dépassé en 2022 avec 53 % d'utilisateurs malgré des disparités entre les écoles (31 % d'utilisations seulement pour l'école Marie Curie) de distribuer les Coupons Culture-Sport aux enfants dès la moyenne section permettant de dégager un budget destiné à faire intervenir des animateurs sportifs de l'Office Territorial des Sports (OTS) à l'école Marie Curie une fois par semaine au printemps et à l'automne.

Monsieur L'HARIDON précise que le principal frein à l'inscription constaté est la mobilité ; leur proposition était de donc de financer des vélos ou des réparations de vélo et de proposer des activités complémentaires dans les écoles où les enfants s'inscrivent le moins.

La Minorité estime que le système actuel favorise l'inscription des enfants redonnais ayant déjà une activité.

Pour la Minorité, l'objectif de la Mairie est de s'assurer que tous les enfants participent à des activités sportives et/ou culturelles.

Il précise qu'il ne voit pas apparaître dans cette délibération l'action "Révise ton sport" qui va être mené à l'école Marie Curie, dont le budget de 21 300 € mériterait d'être augmenté.

2023-044 – ÉCOLES MATERNELLES PRIVÉES – ARBRE DE NOËL – PARTICIPATION DE LA VILLE

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	22
Votants	27
Vote	
Pour	22
Contre	5
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Madame Françoise Fouchet, pouvoir donné à Madame Karen Lanson.

Monsieur Jean-Marie Pichon, pouvoir donné à Monsieur Stéphane Lefebvre.

Madame Rola Abi Fadel, pouvoir donné à Madame Delphine Penot.

Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Monsieur Marc Droguet.

Monsieur Thomas Maréchal, pouvoir donné à Monsieur Loïc L'Haridon.

- Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

Monsieur Valentin Perré.

Madame Martine Évain.

Rapport d'Anne-Cécile Hurtel.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Affaires Scolaires, Enfance-Jeunesse, Vie Étudiante du 12 avril 2023,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PAR 22 VOIX POUR ET 5 VOIX CONTRE

FIXE à 6,25 euros par enfant redonnais scolarisé dans les écoles maternelles privées de Redon le montant de la participation de la Ville aux dépenses de l'arbre de Noël 2023.

PRÉCISE que les crédits nécessaires à l'exécution de cette décision sont inscrits au Budget Primitif Ville de l'exercice 2023.

Monsieur BRÉGAIN rappelle que la Minorité est défavorable à l'attribution de cette subvention de 6,25 euros aux seuls enfants des écoles privées et préfère que la Ville utilise cette somme pour organiser un spectacle de fin d'année qui serait commun à toutes les écoles maternelles, publiques et privées. Si la Municipalité persiste dans le désir d'attribuer des subventions aux écoles privées à l'occasion de Noël, la Minorité pense qu'il faudrait à minima conditionner le versement de cette subvention à des critères éthiques et environnementaux pour les achats qui sont réalisés par les écoles.

Madame HURTEL organise des spectacles avec cette dotation de la Ville.

Monsieur DUCHÊNE indique que la Ville organise d'autres événements culturels, sportifs pour l'ensemble des écoles primaires, élémentaires de Redon comme les Mini-Marronnaises et le carnaval par exemple.

2023-045 – ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUES ET PRIVÉES – CLASSES DE DÉCOUVERTE ET AUTRES ACTIVITÉS SCOLAIRES – PARTICIPATION DE LA VILLE

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	22
Votants	27
Vote	
Pour	27
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Madame Françoise Fouchet, pouvoir donné à Madame Karen Lanson.

Monsieur Jean-Marie Pichon, pouvoir donné à Monsieur Stéphane Lefebvre.

Madame Rola Abi Fadel, pouvoir donné à Madame Delphine Penot.

Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Monsieur Marc Droguet.

Monsieur Thomas Maréchal, pouvoir donné à Monsieur Loïc L'Haridon.

- Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

Monsieur Valentin Perré.

Madame Martine Évain.

Rapport d'Anne-Cécile Hurtel.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Affaires Scolaires, Enfance-Jeunesse, Vie Étudiante du 12 avril 2023,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

FIXE pour l'année 2023 les participations de la Ville dans le cadre des sorties organisées par les écoles maternelles et élémentaires publiques et privées de Redon, en fonction des projets et par élève redonnais à :

⇒ 3,80 euros par jour pour les classes de mer, de nature, de montagne et autres activités scolaires,

⇒ 5,35 euros par jour pour les classes de neige.

PRÉCISE qu'il sera donné priorité aux classes de découverte sur les autres activités scolaires, jusqu'à hauteur des crédits votés.

PRÉCISE que les crédits nécessaires à l'exécution de cette décision sont inscrits au Budget Primitif Ville de l'exercice 2023.

2023-046 –VCEU DE DEMANDE DE GARANTIES CONCERNANT L'OFFRE HOSPITALIÈRE EN BRETAGNE, DANS NOTRE PAYS DE REDON ET LA RECONSTRUCTION D'UN CENTRE HOSPITALIER DIGNE DE NOS CONCITOYENS

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	22
Votants	27
Vote	
Pour	27
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :
Madame Françoise Fouchet, pouvoir donné à Madame Karen Lanson.
Monsieur Jean-Marie Pichon, pouvoir donné à Monsieur Stéphane Lefebvre.
Madame Rola Abi Fadel, pouvoir donné à Madame Delphine Penot.
Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Monsieur Marc Droguet.
Monsieur Thomas Maréchal, pouvoir donné à Monsieur Loïc L'Haridon.
- Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :
Monsieur Valentin Perré.
Madame Martine Évain.

Rapport de Pascal Duchêne, Maire.

Élus bretons et ligériens du Pays de Redon, nous nous inquiétons des menaces qui pèsent sur l'offre de soin dans notre région, et en particulier au sein de notre hôpital public intercommunal de Redon-Carentoir.

Depuis plusieurs années, la dégradation de notre service public hospitalier est constante : manque de moyens, conditions d'accueil des patients détériorées, épuisement des personnels de santé. La pandémie du Covid a amplifié cette crise dans l'accès aux soins. Deux actualités récentes nous font craindre de nouvelles difficultés, qui mettraient en péril l'existence vitale d'un véritable hôpital au Pays de Redon.

D'abord un rapport remis à l'Académie Nationale de Médecine préconise la fermeture de 111 maternités de type 1 en France, dont 6 établissements de Bretagne, pourtant essentiels dans l'accès aux soins des patientes. Ensuite, bien que nécessaire, l'application actuelle de la loi Rist encadrant l'intérim médical menace la continuité de plusieurs services au sein des établissements bretons.

La réforme, indispensable, de l'hôpital public ne doit pas se faire au détriment des patients et des équipes qui les accompagnent. Plusieurs centres hospitaliers redoutent des fermetures, totales ou partielles, de services essentiels comme la maternité, les urgences, la radiologie, la cardiologie...

À Redon, c'est déjà la psychiatrie qui est menacée, et sans doute aussi la maternité et la chirurgie, sans oublier les urgences régulièrement fermées, dévitalisant complètement l'offre de santé que nos concitoyens ont le droit d'exiger. Le manque de visibilité à court et moyen-terme nous interroge collectivement : les femmes pourront-elles accoucher dans l'établissement qu'elles ont choisi, au plus près de chez elles ? Les urgences resteront-elles ouvertes au milieu de la nuit, ou faudra-t-il faire parfois plus de 70 kilomètres pour rejoindre un plus grand établissement ?

Dans les territoires ruraux et périphériques de Bretagne, les centres hospitaliers comme ceux de Carhaix, Pontivy, Fougères, Vitry, Landerneau, Guingamp, Concarneau ou Redon-Carentoir représentent des sites majeurs pour l'accès aux soins des habitants. Ces centres hospitaliers sont une marque de fabrique de notre service public local. Ils font partie de l'identité de notre territoire et garantissent la cohésion de nos réseaux de santé au plus près des populations.

Dans les établissements où plusieurs services sont fragilisés, nos concitoyens souffrent déjà d'une grande précarité médicale. Les déserts médicaux sont une réalité, à laquelle nous ne pouvons pas ajouter la menace d'un désert hospitalier. Le risque pour les plus vulnérables, c'est de ne pas trouver d'alternative pour se soigner.

Élus bretons et ligériens du Pays de Redon, nous ne pouvons pas nous résigner à une rupture d'égalité dans l'accès aux soins de nos concitoyens. Aussi, nous demandons au gouvernement un meilleur accompagnement des territoires en tension. Certains rapports sèment le doute et découragent les défenseurs de l'hôpital public.

C'est pourquoi, nous souhaitons obtenir des garanties pour le maintien et la mise en valeur de nos maternités de type 1. Celle-ci, comme les autres services essentiels, doit également trouver un cadre bâti digne du projet médical élaboré par un personnel soignant dévoué. Ce cadre, c'est le projet de reconstruction du bâtiment principal de l'hôpital de Redon-Carentoir.

Redon Agglomération et la Ville de Redon, en lien avec les communes et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) voisins, travaillent étroitement avec les soignants, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS), la direction de l'hôpital et l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bretagne. Mais les craintes sur le respect du calendrier, du programme et des financements restent plus que jamais d'actualité.

Nous souhaitons donc vous alerter sur les difficultés présentes et sur le besoin d'un soutien renforcé, plein et entier du Ministre de la santé pour mener à terme le projet de reconstruction sans obérer la capacité d'investissement de l'hôpital. L'offre de santé du centre hospitalier de Redon-Carentoir doit permettre de répondre aux besoins sanitaires des habitants d'un territoire éloigné des autres centres hospitaliers (Rennes, Nantes, Saint-Nazaire et Vannes).

Les ressources nécessaires doivent être dégagées par l'État, dont c'est la compétence, pour combattre un service dégradé durablement à nos concitoyens.

Pleinement mobilisés et attachés à nos services hospitaliers et à notre hôpital intercommunal de Redon-Carentoir, nous réaffirmons notre volonté d'un accès équitable à l'offre de soins sur l'ensemble de notre territoire.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le vœu de demande de garanties concernant l'offre hospitalière en Bretagne, dans notre Pays de Redon et la reconstruction d'un Centre Hospitalier digne de nos concitoyens.

Monsieur BRÉGAIN précise que la Minorité est favorable au fait d'interpeller les autorités de l'Etat sur les difficultés de l'hôpital de Redon et les besoins d'investissements plus conséquents de l'Etat pour sa reconstruction. Toutefois elle regrette que ce vœu ne mentionne pas la volonté des élus locaux que ce nouvel hôpital ait au moins le même nombre de services et de lits que ce qui existe aujourd'hui.

Monsieur DUCHÊNE précise que c'est le projet médical qui affirme cette ambition. Ce projet a été validé par la communauté médicale et réceptionné par l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui ne l'a pas contesté.

Monsieur L'HARIDON partage ce vœu même si certains termes ne lui conviennent pas comme le fait d'y indiquer qu'une réforme de l'hôpital public est nécessaire.

THÉMATIQUES ABORDÉES EN QUESTIONS DIVERSES

1) Hôpital

- Monsieur BRÉGAIN souhaite savoir où en est l'étude de l'Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO) sur le projet de construction du futur hôpital. Il aimerait savoir sur quoi se fonde cet assistant pour concevoir le projet du futur hôpital.

- Monsieur DUCHÊNE répond que l'AMO se fonde sur le projet médical. Il reviendra vers les élus du conseil municipal lorsqu'il disposera d'éléments communicables

- Monsieur BRÉGAIN demande si la superficie envisagée au départ et le budget initial sont obsolètes et s'ils sont maintenant au-delà de ce qui était prévu.

- Monsieur DUCHÊNE répond que différents scénarios sont envisagés, dont un qui dépassait les limites convenues au départ. Quant au coût, il ne peut pas en parler davantage puisqu'il n'a pas d'éléments objectifs et partageables pour le moment. Il pense que le coût sera supérieur à celui annoncé initialement (50 millions d'euros). Si c'est le cas, le financement de l'Etat devra être abondé.

2) Tiers-lieu Le Parallèle

- Monsieur L'HARIDON informe l'assemblée que le local occupé par les utilisateurs du Parallèle est mis en vente et que l'association La Fédé n'a pas réussi à l'acheter. Ce projet est une réussite sur le plan éducatif, de l'accompagnement des jeunes adultes et il est nécessaire qu'il puisse se poursuivre en centre-ville. Il ne sait pas dans quelle mesure la Commune pourrait accompagner la Fédé rapidement pour l'aider à trouver une solution.

- Monsieur DUCHÊNE indique que la Ville accompagne le tiers-lieu depuis sa création avec une subvention de 10 000 euros car ce projet est en cohérence avec le Projet Éducatif Local élaboré et validé par la Municipalité. Face au problème rencontré par le Parallèle il a réuni les financeurs (Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine, Département d'Ille-et-Vilaine, Redon Agglomération et Ville) pour envisager des solutions.

3) Démissions de Gildas Brégain et Édith Jacot :

- Monsieur L'HARIDON prend la parole pour indiquer que deux élus de la Minorité, Edith Jacot et Gildas Brégain, ont décidé de démissionner.

La Minorité est une liste participative qui s'était engagée lors de l'élection municipale à ce qu'un maximum des colistiers puisse participer à l'action municipale. Il s'agit pour eux de rendre celle-ci plus concrète pour plus de six citoyens, et de favoriser bien sûr leur montée en compétences.

Il tient à remercier et féliciter Madame Édith Jacot et Monsieur Gildas Brégain pour leur implication et leur sérieux dans le travail de conseiller municipal. Ils ont porté haut les couleurs et les idées qui sont les leurs et que la Minorité avait portée au cours de la campagne. La Commune comme leur liste pourront continuer à compter sur eux pour œuvrer pour l'intérêt collectif.

- Madame JACOT explique que pour des raisons de contraintes professionnelles, elle ne pouvait plus participer aux commissions ni aux différentes réunions. Elle remercie tous les agents de Ville de Redon pour leur accueil et la qualité de leurs services rendus ainsi que l'équipe municipale en place pour son accueil dans les différentes commissions. Enfin, elle souhaite à toutes et tous, agents de la Ville, conseillères et conseillers municipaux et à Monsieur le Maire, une bonne continuation dans le travail collectif au service des citoyennes et des citoyens de Redon.

- Monsieur BRÉGAIN présente aujourd'hui sa démission en tant que conseiller municipal car Il est clairement en faveur des demi-mandats pour les élus dans l'opposition, puisque cela constitue l'unique moyen pour des citoyens de s'informer réellement sur la manière dont s'élaborent les politiques municipales, de se former et d'être en capacité de prendre des responsabilités lors du mandat suivant.

Cette expérience de trois ans en tant que conseiller municipal a été très enrichissante et lui a permis de découvrir la diversité des politiques municipales et de rencontrer de multiples acteurs associatifs locaux. Il souhaite remercier les agents et les conseillers municipaux pour les échanges et le travail effectué en Commission Urbanisme, et pour leur grand investissement dans la conception et la réalisation des politiques municipales et de leurs missions. Chacun des membres du Conseil Municipal sacrifie du temps personnel pour le consacrer à la gestion de la vie municipale, et selon lui, la majorité des habitants ne perçoivent pas avec justesse cette dimension de l'exercice du mandat d' élu.

Il regrette de ne pas voir aboutir les plans d'actions qu'il a défendus, et notamment le plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics, la politique de rénovation thermique des bâtiments municipaux et d'économie d'eau, le plan de mobilité douce, ainsi que la refonte de l'action sociale. Outre certains choix d'investissements adoptés par la Majorité, sa plus grande déception a été de constater le dysfonctionnement de la démocratie locale.

En premier lieu, une partie des commissions constituent des chambres de présentation et d'enregistrement des décisions adoptées par la Majorité, et non des lieux de débats entre conseillers. C'est particulièrement le cas de la Commission des Affaires Sociales, qui ne se réunit que deux à trois fois par an, pour des présentations, et non pour débattre de l'orientation de la politique sociale. Il avait suggéré à plusieurs reprises la nécessité de consulter régulièrement des associations, et de promouvoir un budget participatif chaque année, mais cette dynamique participative est restreinte à quelques actions ponctuelles avec des publics restreints, comme les personnes âgées pour le plan "Ville amie des aînés".

Deuxièmement, en tant que conseillers municipaux, ils sont confrontés assez souvent à l'impossibilité d'étudier en profondeur les dossiers comme ils le souhaiteraient, ce qui les empêche de prendre des décisions éclairées au moment voulu. C'était le cas pour le dossier de l'hôpital.

Troisièmement, il lui semble que les discours de Monsieur le Maire conduisent à restreindre l'espace du débat public en Conseil Municipal. D'une part, il dit "je décide", "je verrais", il indique fréquemment qu'il prend les décisions, que ce sont ses choix personnels, or cela lui semble être une manière de personnaliser l'action municipale, car les choix sont validés et les projets sont votés par l'ensemble des conseillers municipaux. D'autre part, lorsque la Minorité adresse des critiques à l'égard des choix effectués et de l'orientation de la politique municipale, Monsieur le Maire se permet parfois de répondre de manière très brutale, avec des attaques personnelles, sans répondre sur le fond des sujets. Lors des derniers Conseils Municipaux, Monsieur le Maire a déclaré à son égard : "vous dites des âneries", "vous adoptez une terminologie à la mors-moi-le-nœud", et même "vous avez une pensée étriquée" lors d'une réunion sur l'implantation de l'hôpital. Il considère que les propos du Maire sont maltraitants et freinent considérablement la prise de parole des conseillers municipaux ayant moins l'habitude de prendre la parole. De plus, à de nombreuses reprises, il indique aussi qu'il ne tolère pas les idées critiques que la Minorité émet, comme s'il était impossible de critiquer des choix politiques et des orientations budgétaires. Cela revient à considérer qu'il n'y a aucune alternative possible à la politique que Monsieur le Maire mène. Cette idée lui semble délétère pour la démocratie. A quoi cela sert de voter si les élus n'ont de toute façon aucune marge de manœuvre, et qu'une seule politique est possible, quel que soit l' élu en place ?

Il se permet donc de conclure ce discours de démission en appelant à un "sursaut démocratique", et à un changement des pratiques et des discours au sein de ce Conseil Municipal, afin de permettre à tous les conseillers municipaux et les citoyens de débattre et de contribuer à l'élaboration du projet municipal, dans l'écoute et le respect mutuel, comme c'est généralement le cas en Commission Urbanisme.

- Monsieur DUCHÊNE salue leur engagement à tous les deux, entend les propos de remerciements d'un côté et plutôt l'inverse de l'autre. Il tient à dire à Monsieur Brégain que, quoiqu'il pense, il aura apporté son eau au moulin et fait avancer certains sujets. Il a été un contributeur important dans l'élaboration du projet sur le handicap du fait de sa connaissance sur le sujet. Monsieur le Maire l'en remercie.

Si Monsieur le Maire a pu être virulent envers lui, il n'a jamais fait ce qu'il considère comme des attaques ayant une visée personnelle. C'est le propos porté qui a pu le mettre en colère. Monsieur Duchêne ne pense pas qu'il y ait un déficit démocratique. Tout ce qui est présenté au conseil municipal est travaillé par des élus, avec les services qui eux aussi ne ménagent pas leur peine pour faire aboutir des projets ambitieux pour la Ville.

Monsieur le Maire concède que la Ville ne va pas assez vite sur certains sujets mais de façon générale, elle avance et progresse. Les enjeux sont importants et supposent des moyens que la Ville n'a pas encore pour tous les sujets. Monsieur le Maire termine en adressant ses remerciements à Madame Jacot et Monsieur Brégain pour leur engagement au service de la Commune et leur souhaite bon vent.

Le Conseil Municipal se termine avec la présentation de Madame Torlay du livret intitulé "Ville amie des aînés" distribué aux élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Pascal Duchêne
Maire de Redon



La Secrétaire de séance,
Géraldine Denigot
5^{ème} Maire-Adjointe